

Compte rendu de l'audience avec M. Parini

M. Philippe Parini, Directeur Général des finances publiques, était présent à Mérignac le 23 février 2010 pour animer une réunion interrégionale concernant le Document Orientation Stratégique (DOS).

Le matin, avant la réunion, l'ensemble des organisations syndicales du département l'ont « accueilli » sur le parvis du Pin Galant à Mérignac pour lui remettre **les pétitions signées par les agents**.

L'après-midi, M. Parini accordait une audience à tous les syndicats.

FO-DGFIP s'est présenté à cette audience car c'est l'occasion pour le syndicat de poser les revendications des personnels. Nous ne pratiquons pas la politique de la chaise vide.

Différents thèmes ont été abordés lors de l'audience : les suppressions d'emplois, les missions, CHORUS, l'informatique et les nouveaux statuts.

1. Suppressions d'emplois

M. Parini a déclaré que les suppressions d'emplois étaient dues à la politique gouvernementale qui prenait en compte la concurrence entre les Etats et la nécessité de baisser le coût de l'administration sans remise en cause du service public(!). Sa tâche à lui est de rendre la charge de travail induite par les suppressions d'emplois le plus supportable possible(!!) en utilisant l'amélioration de l'informatique, la modification des processus et en fixant de nouvelles priorités.

FO DGFIP lui a rappelé les limites de l'exercice ! Les gains de productivité entraînent, selon nous, une augmentation des souffrances et du stress dus au travail, les services sont au bord de la rupture. Le service public est automatiquement remis en cause par le manque d'effectif ; 20 à 30% du réseau de la DGFIP a disparu en quelques années entraînant la fin de l'accueil de proximité pour les contribuables. **Le service public disparaît d'ailleurs autant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.**

Concernant l'outil informatique, FO DGFIP a affirmé à M. Parini que GAIA et HELIOS ne donnent pas satisfaction. Les « gains de productivité » avec ces applications ne sont qu'une vue de l'esprit.

2. Missions

Selon, M. Parini, la création de la DGFIP se fait à périmètre de missions constant, avec tout au plus de petites évolutions...(d'ailleurs, quel est le contenu réel des missions « conservées » ? !)

Nous avons interpellé le Directeur Général sur plusieurs sujets dont:

- **Les pensions** : Seuls 12 centres régionaux vont rester sur une vingtaine actuellement. Nous nous sommes bien fait préciser que **le centre de Bordeaux ne sera pas supprimé et sera pilote pour une nouvelle mission d'accueil.** Cependant, tous les centres vont voir leur nombre de dossiers traités et leur chaîne de travail augmenter tout cela sans effectif supplémentaire. En effet, les grosses structures sont avant tout des réservoirs à suppressions d'emplois.

Il est clair, selon nous, que cette logique comptable de suppressions d'emplois entraîne des objectifs irréalistes sur les missions et aura de graves conséquences sur la qualité du service rendu.

- **Les CPS** : Nous avons alerté M. Parini sur les difficultés rencontrées actuellement par les CPS qui entraînent un retour des usagers sur les trésoreries pour des questions de mensualisation et de prélèvement normalement gérées par les CPS. Le problème est d'ailleurs le même concernant le centre de paiement de Rennes. **FO DGFIP réaffirme que ces réorganisations ayant pour seul but des suppressions d'emplois accroissent la surcharge de travail des services.**

• **Le transfert de la TP** : Nous avons rappelé au Directeur Général les problèmes rencontrés lors du transfert de l'IS dans les SIE : Transfert de la mission sans les effectifs et perte du savoir-faire. **Les réponses apportées concernant la TP - transfert des emplois sans les agents concernés et discussions accrues entre les services avec nomination de référent - ne nous ont pas rassurés.**

3. CHORUS

FO DGFIP s'est inquiété des modifications graves de la mission dépense dues à la mise en place de CHORUS et d'une comptabilité privée où le comptable public devient un contrôleur de règlement faisant disparaître dans les faits la séparation ordonnateur-comptable.

M. Parini a déclaré que CHORUS ne modifie pas l'organisation globale de la dépense ni la séparation ordonnateur-comptable, il s'agit juste d'une évolution des modes d'intervention et d'une régionalisation plus accrue.

Concernant les agents affectés actuellement à la dépense et qui pourraient voir leur poste modifié ou supprimé, FO DGFIP a revendiqué et obtenu de M. Parini le maintien de leur affectation dans l'immeuble de direction.

4. Informatique

Nous avons évoqué les problèmes de la perspective de la réorganisation de l'assistance telle que présentée par la DG lors des derniers GT informatique. Après nous avoir fait confirmer la prochaine date du GT informatique (26 mars), nous avons de nouveau manifesté notre désaccord avec la seule piste envisagée par la DG (généralisation de la scission entre assistance de proximité en filière transverse d'une part, et assistance téléphonique en service informatique d'autre part). Dans l'hypothèse où ce projet serait maintenu, après avoir expliqué que, pour nous, cela entraînerait une dégradation du service rendu, nous avons ensuite demandé en particulier **quelles garanties formelles** pourraient alors être apporter aux agents en filière transverse **pour les assurer d'un statut d'informaticien tel que le connaissent les agents exerçant actuellement en DI**: rémunération, qualification, emploi informatique, passerelle entre assistance de proximité et téléphone. Nous avons aussi rappelé toute l'attention que les acteurs de l'assistance porteraient à ce dossier, comme le démontraient les motions signées par l'ensemble des agents de quelques SAU, dont celui de la Gironde, transmises récemment aux OS et par voie hiérarchique à la DG. Pour principale réponse, le Directeur Général, nous a garanti que les postes d'informaticiens en filière transverse seraient des emplois fléchés et que nous n'avions pas d'inquiétude à avoir.... **FO n'entend pas arrêter la discussion sur ces bonnes paroles et reviendra en détail sur ces thèmes lors du prochain groupe de travail le 26 mars.**

5. Nouveaux statuts

M. Parini a rappelé que les nouveaux statuts seraient finis avant la fin de l'été, les règles de vie communes le seront à la fin de l'année 2010. L'un comme l'autre ne s'appliqueront que début 2012 après les élections professionnelles communes.

Concernant la nouvelle grille du B fonction publique, appelée Nouvel Espace Statutaire (NES), il s'appliquera à tous les agents en septembre 2010.

Nous avons rappelé que **FO n'a pas signé l'accord** mettant en place cette grille qui, comme les accords **Jacob pour les C**, ne fait que rallonger la durée des carrières en faisant perdre au global de l'argent aux agents. Les gains d'indice accordés en fin de carrière sont plus **que compensés par la durée plus longue des échelons et le blocage de l'avancement** (fin du concours direct de Contrôleur 2^e classe à Contrôleur Principal et obligation de passer deux examens professionnels de 2^e à 1^e classe et de 1^e classe à principal). **Les gains d'indice en début de carrière ne sont que des revalorisations obligatoires pour ne pas être en dessous du SMIC et en aucun cas une amélioration.**

FO DGFIP revendique une VRAIE réforme de la grille indiciaire !

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

24, rue François de Sourdis - 33060 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 90 77 44 - Fax : 05 56 93 27 14

Local syndical cité administrative : Tél. : 05 56 24 81 53 - Fax : 05 56 24 85 88

Mail : fo_033@dgifip.finances.gouv.fr - Site web : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/033/>
